

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Ecole Nationale d'Administration « Moulay Ahmed MEDEGHRI »

Compte rendu sur la Journée d'étude du Mardi 16 Mai 2017

Répondant au calendrier fixé par l'instance dirigeante de l'ONSP « Observatoire National du Service Public » et consécutivement à la première réunion tenue le 27 Février 2017 et dans le cadre des premières journées pédagogiques ; une seconde rencontre a eu lieu dans la matinée du Mardi 16 Mai 2017 aux alentours de 09h : 00 à l'Amphithéâtre el Ghazi au siège de l'Ecole Nationale d'Administration, ayant pour thème : « Modernisation du Service Public de l'Administration Algérienne »

Cette réunion a été présidée par le Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration en l'occurrence Monsieur **Abdelhak SAIHI** en sa qualité de Président de l'instance concernée (ONSP).

Etaient conviés à cette réunion, les membres portés sur la liste jointe à ce procès verbal. L'ensemble couronné par la présence hautement significative de Monsieur le Ministre de l'Intérieur **Noureddine BEDOUI** lequel a mis la lumière sur la question de la modernisation de l'Administration Publique Algérienne.

A l'entame de la séance, Monsieur **SAIHI** a d'abord tenu à souhaiter la bienvenue à notre invité d'honneur en la personne de Monsieur le Ministre au même titre que la délégation qui l'accompagnait ainsi qu'à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

En préambule , il est revenu brièvement sur les grands axes retenus lors de la première rencontre ainsi que des principales recommandations ayant découlées pour ensuite céder la parole au Professeur émérite Monsieur Walid **LAGGOUNE** en sa qualité de modérateur qui à son tour, a d'abord tenu à remercier Monsieur le Ministre de l'intérieur pour sa présence en vue de sa contribution à l'enrichissement de la rencontre au même titre que l'ensemble des intervenants auxquels il a ensuite donné la parole, mais bien entendu, celle-ci a été précédée par celle (parole) de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales qui a d'emblée mis l'accent sur la contrainte de l'Administration à s'adapter à la conjoncture actuelle en rappelant les «**mutations et les défis** auxquels est confrontée l'Administration Algérienne dans le cadre du programme de réforme et de modernisation de l'Administration et du Service Public lancé au titre du plan d'action du Gouvernement » ; lequel exige le développement du Service Public . Ces actions doivent “reposer sur des bases scientifiques afin de garantir l'efficacité et la continuité des activités de l'administration publique et d'être au « **diapason** » des développements survenus dans les différents domaines a-t-il souligné.

Les efforts du secteur interviennent dans un contexte important, marqué par la poursuite de la mise en œuvre des instructions du Président de la République en vue d'édifier une administration transparente, moderne et de qualité, axée sur un service public professionnel et libre de toute **entrave bureaucratique** à l'exemple de la nouvelle mesure entreprise depuis peu par l'Etat à savoir un **numéro d'identification national** pour chaque Algérien pourrait bien remplacer toute la panoplie de papiers administratifs. Ainsi Toutes vos informations centralisées en un numéro ...- un scénario envisageable -que l'administration algérienne prévoit d'attribuer à chaque Algérienne et Algérien .Cela dit un numéro d'immatriculation qui pourra "**servir en lieu et place de tous les documents**". Une mesure radicale pour mettre un terme à la bureaucratie inutile, qui ralentit toutes les démarches des – citoyens de part les chaînes interminables et récurrentes

Il a souligné l'intention du gouvernement à vouloir réduire considérablement le nombre de documents administratifs exigés pour l'établissement des permis de conduire, des passeports et autres documents. "La carte nationale d'identité suffira à elle seule", a-t-il précisé. Pour rappel, ce dernier avait même évoqué l'ambition d'éliminer "**90 % de paperasse inutile**". «On ne peut pas mettre fin à la bureaucratie mais nous devons faire des efforts pour la réduire», avait-il encore martelé.

C'est une véritable révolution qui s'annonce. Un nouveau système de délivrance de documents biométriques mis en place dans la commune d'Alger-centre, avant d'être ensuite généralisé « aux autres communes de la wilaya d'Alger, puis d'ici fin 2017, aux deux wilayas d'Oran et Constantine »,

« Le nouveau système numérique permettra « au citoyen de formuler à partir de son domicile la demande de sa carte d'identité ou son passeport qui lui seront délivrés par la commune sans qu'il ait besoin de fournir un quelconque dossier mais seulement en se référant à son numéro d'identification nationale (**NIN**) dans la base de données du ministère de l'Intérieur ».

Une autre mesure que le Ministre a mis en relief ; il s'agit **du passeport d'urgence** qui a été mis en place, en vue de prendre en charge les préoccupations des citoyens Algériens, qui se trouvent en situations exceptionnelles.

Les conditions de son établissement et de sa délivrance sont fixées par le **décret exécutif N°16-58 du 03 février 2016**.

- ✓ Le renforcement des droits des citoyens face à l'administration (**ex : droit d'accès aux documents administratifs**) et d'une politique de transparence.
- ✓ La simplification de l'organisation de l'administration d'État, notamment en supprimant les « **organismes inutiles** »

Sur un autre chapitre, Monsieur **BEDOUI** a, insisté sur l'importance de développer la **recherche scientifique** et les études **prospectives** qui doivent a-t-il dit « accompagner et appuyer notamment le nouveau contexte de réformes du Service Public mais aussi de renforcer le développement et promouvoir l'économie locale »

Pour ce faire, le ministre a mis l'accent sur la nécessaire « **conjugaison** » des efforts de toutes les énergies humaines du secteur, jouissant de la compétence et de l'expérience nécessaires pour soutenir le réseau des formateurs et experts d'établissements de formation relevant du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

- ✓ Une simplification des formalités et des procédures administratives.
- ✓ Le renforcement des droits des citoyens face à l'administration (ex : droit d'accès aux documents administratifs) et d'une politique de transparence.
- ✓ La simplification de l'organisation de l'administration d'État, notamment en supprimant les « **organismes inutiles** »

Après avoir mis en exergue la place de « choix » qu'occupe l'ENA, Monsieur BEDOUI a affirmé qu'elle continue à être un « **Bastion** » pour la formation des cadres de l'Etat Algérien depuis sa création en 1964 et un pourvoyeur des institutions de l'Etat au niveau **central** et **local**, en un **encadrement** de qualité et en **compétences spécialisées** dans divers domaines d'intervention de l'administration publique ; rappelant sa « **contribution** dans la formation des cadres des « **Etats Africains et Arabes** ». Le ministre a insisté sur l'impératif de « développer et promouvoir le système de formation tout en adoptant de nouvelles mesures pédagogiques qui ont fait leurs preuves ». Il a en outre souligné l'impératif de « **recourir** » à des techniques modernes de formation, qu'il s'agisse a-t-il dit de la « **production numérique** des programmes de formation ou de la gestion électronique des activités de formation dans ses volets interactions avec les étudiants, enseignants formateurs, bibliothèques numériques et Administration »

Monsieur **BEDOUI** a -par ailleurs- appelé à « tirer profit des expériences étrangères « **réussies** » et des méthodes qui ont apporté leurs fruits dans les domaines de la formation et du développement de la recherche, notamment en matière d'Administration publique et de développement, soulignant la nécessité de « réhabiliter » le rôle de l'ENA dans la promotion des activités de formation destinées aux **pays amis** en citant à -juste titre- l'exemple de la délégation Soudanaise séjournant au sein de l'école, au chapitre d'une formation dans le domaine de la « **Gouvernance Locale** » le Ministre a affirmé que la « réalisation de ces objectifs passe par la mobilisation de toutes les potentialités de l'école, en œuvrant à conférer une dynamique permanente et à renouveler les potentialités, de manière à consolider l'action institutionnelle et à garantir les fondements nécessaires à l'application de cette politique.

L'école a depuis sa création, franchi des étapes importantes, cependant il lui reste d'autres à franchir. Il s'agit selon le même responsable, de « moderniser et de développer le système de formation et de recherche au niveau de l'école pour atteindre les objectifs tracés en rappelant que cette dernière était investie d'un « rôle pionnier » dans l'élaboration et l'encadrement des différents programmes de formation dans le secteur.

En marge de ses propos, et dans le souci de galvaniser les futurs cadres de l'école, Monsieur le Ministre a rappelé la volonté de l'Etat de renouer avec sa tradition d'octroyer des voyages d'études non pas uniquement aux lauréats mais à l'ensemble de la promotion.

Au terme de l'intervention du Ministre , a eu lieu des débats de la part des différents intervenants , qui, dans leurs majorité , ont **convergé** sur l'idée d'aller vers les axes principaux de la modernisation de l'Administration et du service public ; d'ailleurs à travers leurs communications respectives nous constatons qu'ils ont abondé dans le même sens et pour preuve , en voici quelques synthèses :

Intervention du Représentant du Ministère de l'**Intérieur** et des **Collectivités Locales** Monsieur **HENNI** qui a pour sa part mis l'accent sur :

l'Administration Electronique

Le Ministère a mis en place, l'ensemble des principaux facteurs de développement de **l'e-administration**, orientés en priorité vers une meilleure satisfaction de la demande du citoyen, d'une part et doter l'administration de moyens modernes de gestion pour qu'elle puisse accomplir ses missions dans les meilleures conditions d'autre part.

Objectifs stratégiques :

- ✓ Améliorer et satisfaire la demande du citoyen;
- ✓ Promouvoir une administration de proximité: Assurer à tout citoyen ou qu'il soit l'égalité d'accès aux informations et aux documents
- ✓ Participer à l'amélioration du développement local
- ✓ Construire un socle solide pour **la e-administration**
- ✓ Permettre une ouverture des systèmes d'information à d'autres institutions gouvernementales en toute sécurité.

Perspectives :

Une intervention directe de l'Etat en tant qu'acteur de la société de l'information ayant vocation à l'exemplarité ; ainsi, l'Etat doit notamment :

- ✓ s'appuyer résolument sur les TIC pour l'éducation des enfants et la formation tout au long de la vie ;
- ✓ développer une politique culturelle s'appuyant résolument sur les TIC et adaptée au nouvel environnement numérique ;
- ✓ utiliser tous les apports des TIC dans le domaine de la santé ;
- ✓ « **mettre l'administration à l'heure de la société de l'information** » en passant à la « **deuxième phase de l'administration électronique** », qui se caractérise par la **dématérialisation des procédures** (acheminement vers les télé procédures) succédant ainsi à une **première phase** caractérisée par la généralisation progressive de la **possibilité de télécharger les formulaires**.

Pour accompagner cette dernière avancée, il était prévu la mise en place d'une **agence de l'administration électronique** dont les chantiers prioritaires comprendraient notamment le développement des « **services en ligne** » personnalisés avec la mise en place du site « mon.service-public.dz »,

- ✓ Simplification des démarches de changement d'adresse,
- ✓ Accélération des procédures de subvention aux associations,
- ✓ Développement d'une politique de guichets virtuels de service dans les zones rurales.

Le **Représentant** de la **Fonction Publique** a lui, axé son intervention sur la modernisation de l'administration pour rappeler que celle ci poursuit plusieurs objectifs :

✓ **l'Amélioration de l'organisation et le fonctionnement de l'administration** et, ainsi, **l'efficacité de l'action administrative** et la **qualité de la gestion publique**. Il s'agit de répondre aux critiques récurrentes sur l'inefficacité supposée des rouages administratifs, les lenteurs de l'administration et son coût Il s'agit donc d'améliorer les performances de l'administration et de chercher à **économiser les deniers publics**

✓ La modernisation de l'administration a également pour but d'**améliorer les relations entre l'administration** et les **administrés** et, donc, les services rendus aux citoyens. Cela passe par un meilleur accueil des usagers.

✓ Simplification des formalités et des procédures administratives (ex : guichet unique), le développement de l'administration électronique, le renforcement des droits des citoyens face à l'administration (ex : **droit d'accès aux documents administratifs**) et d'une politique de transparence.

Le **Représentant** du Ministère de la **Santé** et de la **Population** : **Monsieur Mouloud LEHAM** quant à lui, a indiqué les :

Mesures en cours :

- ✓ Développement de l'utilisation des **TIC**
- ✓ Mise en place d'une gestion informatisée de la prise en charge du patient au niveau des structures de santé de proximité.

Ce système informatisé de gestion va permettre, au niveau des polycliniques :

- ✓ l'enregistrement des patients au niveau de l'accueil la gestion des files d'attente
- ✓ la création d'un dossier électronique local du patient ;
- ✓ l'impression informatisée de l'ordonnance
- ✓ Mise en place, au niveau des structures de santé de proximité, d'une gestion informatisée de la vaccination des enfants pour un meilleur captage et suivi des enfants à vacciner.

Il s'agit d'un outil informatique, qui sera mis en place au niveau des polycliniques, afin de permettre :

- ✓ la création d'un carnet de vaccination électronique par enfant
- ✓ la captation des naissances (et des décès)
- ✓ le suivi des actes vaccinaux au niveau national
- ✓ l'envoi automatique des rappels de rendez-vous (par Email /SMS sur les téléphones des parents ou tuteurs).

Dans le domaine du renforcement de la santé dans le Sud:

- ✓ Renforcement du jumelage entre les établissements publics de santé des régions du Sud et des Hauts Plateaux et les établissements hospitaliers publics du Nord permettant le déplacement des équipes médicales spécialisées pour :
 - ✓ une prise en charge en soins de qualité ;
 - ✓ la préparation des malades nécessitant un transfert vers les hôpitaux spécialisés du Nord ;
 - ✓ la formation du personnel médical et paramédical.
- ✓ Actuellement, tous les établissements hospitaliers du Sud sont couverts par le jumelage.
- ✓ Le jumelage avec les établissements des hauts plateaux est de 17%. L'objectif à atteindre est de 100%.
- ✓ *Décret exécutif n° 16-197 du 04/07/2016 instituant le jumelage inter-établissements publics de santé.*
- ✓ **Développement de l'Utilisation des TIC**
- ✓ *Arrêté n° 55 du 28/8/2016 fixant le modèle type de la convention de jumelage et la liste des établissements publics concernés par le jumelage.*
- ✓ Diffusion sur les sites web du MSPRH (www.sante.gov.dz) et des Directions de Santé des wilayas (exemple : www.dsp-adrar.dz) :
- ✓ La liste des officines pharmaceutiques ;
- ✓ La liste des officines pharmaceutiques assurant la garde ;
- ✓ La liste des cabinets privés des médecins spécialistes ;
- ✓ Les consultations spécialisées assurées au niveau des structures de santé de proximité ;
- ✓ Les points de garde au niveau des structures de santé

Intervention du Représentant du Secteur de la Poste et des TIC :

La stratégie du Secteur a pour objectif d'offrir un service public moderne, de qualité et de proximité dans ses domaines d'activité.

Objectifs visés :

- ✓ Répondre aux nouvelles attentes des citoyens ;
- ✓ Améliorer la gestion ;
- ✓ Optimiser les charges ;

- ✓ Favoriser le développement durable.
- ✓ L'infrastructure dense et omniprésente dont disposent ces entreprises et agences, à travers tout le territoire national, font du Secteur une partie intégrante de l'espace d'évolution quotidienne du citoyen.
 - ✓ Compte tenu de l'étendue et des particularités propres aux wilayas du sud du pays des normes spécifiques sont arrêtées pour ces wilayas (**densité, horaires, ...**)

Programme en cours :

- ✓ Mise en œuvre de la certification électronique ;
- ✓ Généraliser la dématérialisation des formulaires;

- ✓ Réalisation d'un portail web dédié à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics (*E-Procurement*) ;
- ✓ Dotation de tous les détenteurs de comptes CCP en carte de paiement «*EDAHABIA*»;
- ✓ Généralisation du réseau de téléphonie / Internet mobile **4G** à l'ensemble des wilayas ;
- ✓ Généralisation de l'utilisation des Terminaux de Paiement Electroniques (**TPE**) aux commerces et grands comptes ;
- ✓ Généralisation du projet pilote de traçabilité du courrier domestique ;
- ✓ Mise en place des registres électroniques de doléance ;
- ✓ Déploiement du service **ANWI** : Consultation de solde CCP, demande de carnet de chèque ou de carte de retrait CCP, facteur à domicile (**FACDOM** : Encaissement de factures, ramassage de courrier et de colis, vente de produits).

Pour sa part le **Représentant** du ministère de l'**Habitat** et de l'**Urbanisme** Monsieur Youcef BOUDOUANE a lui, évoqué le Cadre du « *Plan d'action* relatif à la *simplification* et à l'**amélioration des procédures administratives** du secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville »

Le plan d'action sectoriel de simplification et d'amélioration des procédures administratives au titre de l'année 2017 est élaboré quant à lui, conformément aux dispositions de la note d'orientation n°117 du 24/11/2016 de la DGFPPRA. Il comporte ainsi des mesures dont l'impact serait réel sur la qualité de la prestation offerte à l'utilisateur et s'articule autour des axes prioritaires retenus suivants :

- ✓ l'accueil de l'utilisateur,
- ✓ l'allégement des procédures,
- ✓ l'information et la vulgarisation
- ✓ le développement des TIC
- ✓ valorisation et formation des ressources humaines,

Amélioration du cadre de vie du citoyen.

Intervention du **Représentant** du **Secteur** de l'**Education Nationale** :

Les politiques publiques, en matière d'éducation, s'inscrivent dans le cadre du développement humain et sont axées sur la poursuite des efforts visant l'amélioration du rendement du système national d'éducation et de formation afin de répondre, quantitativement et qualitativement aux besoins du pays en matière de qualification des ressources humaines.

La modernisation du secteur, notamment par la création de la plateforme numérique de recrutement, permettra d'améliorer le rendement de l'administration et de rationaliser les dépenses.

L'Intervenant a rappelé dans ce sens l'intérêt qu'accorde la Ministre en charge du Secteur , qui a précisé à l'ouverture de la rencontre d'information sur la plateforme numérique de recrutement que " l'utilisation de ce système permet de consacrer les principes d'équité, de transparence et de crédibilité et de simplifier les procédures administratives dans le cadre de l'amélioration du service public".

Elle a mis en avant le traitement centralisé de toutes les données au niveau de l'administration centrale du ministère de l'Education nationale grâce au système expert qui intègre les postes vacants, les affectations, les choix des candidats concernés, etc ... et à titre d'exemple , Mme Benghebrit a fait savoir , que la plateforme numérique avait permis d'affecter plus de 63.000 enseignants, faisant part de son intention d'élargir ce système à l'encadrement administratif.

La concrétisation efficace de ce programme d'action passe nécessairement par la stabilité du secteur, en développant le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux, la coordination intersectorielle et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs impliqués.

Il est aussi important de mobiliser la communauté éducative autour des objectifs de la réforme afin de promouvoir l'école algérienne aux standards universels de qualité, en privilégiant les voies de communication, de transparence, de participation et de bonne gouvernance pour faire aboutir tous les projets visant le développement du secteur

Monsieur **Ahmed DHRINISSA** a lui, évoqué les **aspects juridiques** de la modernisation du Service Public, en insistant sur l'émergence de nouveaux principes qui caractérisent nos Services Publics, tels : la transparence, l'efficacité, la qualité et la gouvernance, en mettant en avant la réforme du régime juridique du Service Public dans ses différentes composantes.

Madame **Ilhem GHANEM** a choisi de parler du Concept de la Délégation du Service Public crée en vertu du **Décret Présidentiel n° 15-247** du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, ce concept qui est au cœur de la Modernisation de ce même Service Public pour rappeler son rôle crucial à travers un cadre général à savoir :-

- Améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration, ainsi que l'efficacité de l'action administrative et la qualité de la gestion publique mais aussi et particulièrement pour:

➤ Répondre au souci de Rationalisation des deniers publics.

Favoriser des économies, en termes de dépenses publiques car la notion de modernisation s'est développée dans un contexte lié à des impératifs d'austérité imposés par la rareté des ressources

Ceci en plus du fait que beaucoup de réformistes soutiennent que la concurrence est une condition

nécessaire à l'efficience , « d'où la volonté de subordonner l'état au marché » et d'où l'émergence de la délégation du service public comme l'une des solutions les mieux indiquées.

En **conclusion** et pour rappel, la modernisation de la gestion publique en général et l'Administration publique en particulier, constitue depuis près de deux (02) ans, la pierre angulaire d'une politique ambitieuse menée par le gouvernement. Cette politique vise la mise à niveau générale de l'administration algérienne pour qu'elle puisse jouer un rôle moteur dans la croissance et la prospérité de la nation.

L'Administration moderne n'est pas seulement un instrument de la puissance publique, elle doit être aussi au service du public, autrement dit ; elle doit améliorer la fourniture de prestations de service publics aux usagers selon des règles d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Au terme de l'exposé, Monsieur **Walid LAGGOUNE** a eu recours à un dernier tour d'horizon pour synthétiser les différentes interventions des uns et des autres ; pour ensuite procéder à l'élaboration d'un second calendrier des travaux de l'ONSP pour 2017 en vue d'essayer de matérialiser les importantes recommandations émises par cette dernière instance.

La séance a été levée aux alentours de **13h45** après que le Président de l'ONSP ait remercié l'ensemble de l'assistance (élèves et invités) ainsi que tous les intervenants pour leur riche contribution à cette journée et clore la rencontre.

Compte rendu élaboré par

Ghania CHERIFI

Chef de Bureau de l'Animation Scientifique

Copie : D /CDRE